

Proposition du Président

Projet de décision

La Conférence du désarmement, rappelant la résolution 56/24 T de l'Assemblée générale des Nations Unies, relative à la coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et à l'action mondiale contre le terrorisme,

Se référant, en outre, au mandat convenu (CD/1299), à l'expérience acquise et aux propositions existantes au moment où elle a commencé ses travaux en 2002,

Décide de constituer les organes suivants:

- Groupe de travail sur le désarmement nucléaire
- Comité spécial sur un traité interdisant la production de matières fissiles (CD/1547)
- Groupe de travail sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace
- Groupe de travail sur les garanties de sécurité négatives (CD/1501, par. 2)

Au départ, les travaux suivront le calendrier indiqué à l'annexe I.

Les présidents des organes susmentionnés seront désignés suivant l'accord reflété à l'annexe II.

La Conférence pourra revenir sur cet arrangement au vu du progrès des travaux.

Annexe I

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT
CALENDRIER DES ACTIVITÉS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	-	Comité spécial sur un traité interdisant la production de matières fissiles		Plénière	Groupe de travail sur les garanties de sécurité négatives
Après-midi	Groupe de travail sur le désarmement nucléaire	-	Groupe de travail sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace	(réservé à d'éventuelles séances informelles ouvertes à la participation de tous)	-

Annexe II

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

Les organes subsidiaires seront présidés comme suit:

Groupe de travail sur le désarmement nucléaire:	Un représentant du Groupe des 21
Comité spécial sur un traité interdisant la production de matières fissiles:	Un représentant du Groupe occidental
Groupe de travail sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace:	Un représentant du Groupe d'Europe orientale
Groupe de travail sur des garanties de sécurité négatives:	Un représentant du Groupe des 21
